

CONSEIL MUNICIPAL N°08/2019
Mercredi 27 novembre 2019 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt novembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Cyril QUIOT, Victor DEBSKI, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT, Samuel MICHELON.

Absents : Géraldine HUGUES, Danièle BARON, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à F. MARTIN), Sandrine CARRIERE, Myriam SEVENERY (pouvoir à D. POIRIER), Mélanie SALLE, Jennifer MOURET, Michel PERIER (pouvoir à MJ. MARIN)

Nombre de membres présents : 15 Absents : 8 Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER.

* * *

1 – Procès-verbal de séance du 24 octobre 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 24 octobre 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - Décision modificative n°1 du budget principal

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 28 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le budget primitif principal de la commune.

Au terme de l'exercice budgétaire 2019, il convient de réaliser un ajustement de crédit liés aux conditions d'exécution du programme d'investissement, en dépenses et en recettes, ainsi qu'à la fluctuation des intérêts courus non échus en dépenses de la section de fonctionnement.

La décision modificative n°1 du budget principal se résume ainsi :

SECTION BUDGETAIRE	CHAPITRE	MONTANT
Investissement / dépenses	20 – Immobilisations incorporelles	- 16.542
	204 – Subventions d'équipement versées	+ 2.202
	21 – Immobilisations corporelles	- 2.014
	23 – Immobilisations en cours	+ 176.206
	Total	+ 159.852
Investissement / recettes	10 - Dotations	+ 1.000
	13 – Subventions d'investissement	+ 142.516
	16 – Emprunts et dettes	+ 16.336
	Total	+ 159.852
Fonctionnement / dépenses	66 – Charges financières	+ 100
	011 – Charges à caractère général	- 100
		0

Au terme de ces écritures, les sections budgétaires d'investissement et de fonctionnement restent en équilibre.

Vote à l'unanimité

3 - Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Comme pour le budget principal, le budget primitif annexe du service de l'eau avait été adopté par délibération du Conseil Municipal le 28 mars dernier.

Au terme de l'exercice budgétaire 2019, les travaux d'enfouissement des réseaux secs au niveau de la RD.999 ont donné lieu à une programmation coordonnée de rénovation des réseaux humides, et c'est ainsi qu'a été réalisé le maillage du réseau d'eau potable avec la rue des Costières et la rue des Cerisiers. Ces dépenses n'avaient pas été inscrites au budget primitif de l'exercice, et ont généré un dépassement de 24 070 € sur le chapitre 23 (immobilisations en cours).

La décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau se résume ainsi :

SECTION BUDGETAIRE	CHAPITRE	MONTANT
Investissement / Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	
	21531 – Réseau d'adduction d'eau potable	- 24 070
	23 – Immobilisations en cours	
	2315 – Installations, matériel et outillage technique	+ 24 070

Cette décision modificative est donc sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Vote à l'unanimité

4 - Engagements de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2020

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé comme chaque année de procéder à l'engagement et à la liquidation de crédits d'investissements nouveaux, à partir du 1^{er} janvier 2020, avant l'adoption du budget primitif : cette disposition permet de faire face aux dépenses présentant un caractère d'urgence ou de nécessité, par anticipation du vote du budget primitif.

Il est proposé de reconduire le même volume global d'autorisations généralement accordées depuis plusieurs années, soit : 175.000€ pour le budget principal, 50.000€ pour le budget annexe de l'eau, et 50.000€ pour le budget annexe d'assainissement

Il est important de préciser que tous les programmes d'investissements restent soumis à l'approbation préalable du Conseil Municipal, tandis que le vote du budget primitif 2020 inclura ces autorisations d'engagements.

Vote à l'unanimité

5 – Extension du dispositif de vidéoprotection du territoire communal

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité

Par arrêté en date du 2 octobre 2014, Monsieur le Préfet du Gard avait approuvé la demande d'extension de la vidéoprotection du territoire communal, portant à 33 le nombre total de caméras autorisées, soit 20 de plus par rapport à la première autorisation donnée le 20 décembre 2010.

La demande de la commune faisait alors suite au diagnostic de sûreté réalisé par le Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et une subvention de 40.000€ a finalement été accordée par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018, ce qui a permis d'inscrire l'opération au budget principal de la commune 2019 pour un montant total de 133.110€.

Il est donc proposé d'approuver le lancement d'une consultation publique sous forme d'accord-cadre à bons de commande, et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché afférent après avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée.

Vote à l'unanimité

6 - Participation au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

La commune a participé au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans le cadre du 6^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, de 2013 à 2017.

A l'occasion de la mise en œuvre du 7^{ème} plan départemental 2019-2023, le Département sollicite à nouveau la commune, en communiquant plus amples renseignements sur l'utilisation du FSL, tandis que des précisions ont également été données sur les bénéficiaires jonquiérois.

Aussi, considérant l'intérêt pour les ménages les plus défavorisés de bénéficier d'un soutien à l'accès ou au maintien au logement ou à l'hébergement, et considérant que des ménages jonquiérois sont potentiellement concernés, il est proposé de renouveler la participation volontaire de la commune au financement du FSL.

Le montant de la participation annuelle s'élève à 0,25€ par habitant, modulé en fonction du potentiel fiscal de la commune, soit une participation prévisionnelle annuelle de l'ordre de 948€.

Vote à l'unanimité

7 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Par délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, finalement dénommée « Convention d'Objectifs et de Financement », pour la période 2016-2019.

Il s'agissait de définir et encadrer les modalités de versement, par la CAF, des prestations de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) pour l'accueil périscolaire, et de l'aide spécifique « rythmes éducatifs » alors liée à la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Cette convention partenariale prend fin le 31 décembre prochain, et considérant la poursuite des actions d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, la CAF en a proposé le renouvellement pour la période 2020-2022, sans changement majeur à l'exception de la disparition des TAP.

Le montant annuel de la PSU perçue par la commune est de l'ordre de 40.000€.

Vote à l'unanimité

8 - Renouvellement du contrat enfance jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Depuis près de 20 ans, la commune entretient des relations partenariales avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'organisation et le financement d'actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. C'est ainsi que le dernier contrat, conclu pour la période 2015-2018, s'est achevé le 31 décembre 2018 et doit être renouvelé avant le 31 décembre 2019.

Quatre actions bénéficient d'un financement au titre des « prestations de service enfance-jeunesse » : le multi-accueil en crèche associative, l'accueil de loisirs périscolaire confié au Centre Social Soleil Levant de Manduel, l'accueil de loisirs extrascolaire organisé par l'association Casa Nostra au mois de juillet, et la coordination des actions enfance-jeunesse.

Le montant total de la participation annuelle de la CAF s'élevait ainsi à 55.807€.

La CAF a donc proposé un dernier renouvellement du contrat enfance-jeunesse à l'échelle communale, sur la période 2019-2022, considérant qu'une convention territoriale globale, de portée intercommunale, a récemment été conclue entre la CAF et la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Vote à l'unanimité

9 - Rétrocession des terrains d'assiette des équipements publics du quartier Peire Fioc

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Afin de permettre la construction de la halle des sports, puis du groupe scolaire élémentaire, dans le quartier Peire Fioc, la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence avait procédé, en 2017, à l'acquisition des terrains d'emprise nécessaire à ces deux projets : soit les terrains cadastrés AS-149 à AS-169 (à l'exception de la parcelle AS-166 qui n'a pas encore pu être acquise), d'une superficie totale de 44.789m². L'acquisition des terrains par la CCBTA s'inscrivait dans le montant total du budget de 3M€ affecté à l'opération de construction de la halle de sports.

La construction a porté sur les parcelles AS-149 et 150 d'une superficie globale de 14.033m² que la CCBTA conserve pour l'instant en propriété. En revanche, la CCBTA propose à la commune de lui rétrocéder l'ensemble des autres parcelles, AS-151 à AS-169 (hors la 166), soit une superficie totale de 30.756m², pour 1 euro symbolique.

Vote à l'unanimité

10 - Régime indemnitaire 2020 du personnel communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal

Le régime indemnitaire institué au profit du personnel communal règlemente, depuis 2010, le cadre général d'attribution des primes et indemnités des différents cadres d'emplois des filières territoriales. Comme chaque année, il est demandé à l'assemblée de valider le régime applicable au 1^{er} janvier, et de fixer le montant global des primes et des crédits d'heures supplémentaires qui devra être inscrit au budget primitif, soit 134.076€ pour 2020.

Vote à l'unanimité

Il est par ailleurs proposé d'allouer un complément de rémunération de 200€ nets par semestre aux agents non titulaires de droit public et de droit privé, dès lors que leur recrutement est d'une durée minimale de six mois et qu'aucune absence n'a été à déplorer durant le semestre. Ce complément de rémunération fera l'objet d'une clause spécifique dans les contrats de travail conclus entre les agents et la commune.

Vote à l'unanimité

11 – Projet de marché aux puces hebdomadaires

Cette question a été retirée de l'ordre du jour compte tenu de la faible fiabilité du projet.

12 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Il s'agit d'aviser l'assemblée municipale de l'état d'avancement des projets et des dossiers qui font le plus souvent suite à ses délibérations ou à l'exécution du budget.

- Dans le domaine des travaux : Aménagement du chemin des Pradas, création de deux arrêts de bus sur la RD.999, enfouissement des réseaux secs de la rue de Nîmes
- Dans le domaine des finances : Subvention de 120.000€ au titre du contrat Bourg Centre pour l'aménagement de la voie de liaison Peire Fioc
- Dans le domaine de l'urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Dans le domaine de la sécurité : Immeuble sinistré du 1 rue de la Poste
- Dans le domaine de la culture : Expositions de peintures à la Médiathèque
- Calendrier des prochains rendez-vous

13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau Communautaire du 25 novembre 2019 (10 questions à l'ordre du jour)
- Projet d'aire de covoiturage à Jonquières Saint Vincent

14 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par l'assemblée :

- **Décision n°14-2019 du 25 octobre 2019** : attribution d'une aide de 680€ pour le ravalement de façade de l'immeuble sis 12 rue Frédéric Mistral.

15 - Questions diverses

Maisons en partage : contact avec la Croix Rouge française (D. POIRIER).

Dépôts sauvages : signalés sur le site de l'ancienne décharge municipale, quartier du Travers (C. GOMEZ)

Episode météorologique de pluies intenses : point pluviométrique et action sur la station d'exhaure de Comps durant l'épisode pluvieux (R. BLAYRAT).

Résidence Les Libellules : signalement de l'état de dégradation des trottoirs (C. CADENAT).

La séance est levée à 20h15

